

CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	15
POUVOIRS :	3

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/06/2024**

Date de convocation : 06/06/2024
Date d'affichage : 06/06/2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le onze juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent,
SCHLEGEL Régis, , SORRENTINO Claudia, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET
Sylviane, BODO Bénédicte,

Absents représentés/excusés :
NACHI Lahcène, procuration à Martine LETT
MEYER Laure, procuration à Claudia SORRENTINO
SCHMITT Jean-François, procuration à Bernard JEDAR

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : Bernard JEDAR

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 21 mai 2024

Finances publiques

3. Attribution marché public – construction d'un hangar communal

Divers et communication

4. Décisions prises par délégation
5. Divers et communication

M. le Maire démarre la séance à 18 h 30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

Le quorum, avec 12 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Les procurations suivantes ont été établies :

- ✓ NACHI Lahcène, procuration à Martine LETT
- ✓ MEYER Laure, procuration à Claudia SORRENTINO
- ✓ SCHMITT Jean-François, procuration à Bernard JEDAR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,
Le conseil municipal désigne Bernard JEDAR , secrétaire de séance.

2. DCM2024030 - Approbation du compte rendu de la séance 21/05/2024 (5.2)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2024

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal,

- ✚ adopte le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024

Finances publiques

1. DCM2024031 - Attribution de marché public – construction d'un hangar communal

Sur le rapport de M. le Maire,

VU la procédure d'appel d'offres et le dossier de consultation des entreprises concernant la construction d'un hangar communal rue de l'église, décomposée en 3 lots :

- Lot 1 : gros œuvre/VRD
- Lot 2 : charpente bois
- Lot 3 : couverture tuile/ zinguerie

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyée le 19 avril 2024 lançant la mise en concurrence selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique fixant au 14 mai 2024 à 12h00, la date limite de réception des offres,

CONSIDÉRANT la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché retenue est une procédure adaptée,

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'examen des plis effectués le 22 mai 2024,

CONSIDÉRANT la phase de négociation entamée pour le lot n° 2,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres établi le 30 mai 2024

Le conseil municipal,

Après délibération, **à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention)**

- ✚ Attribue le marché de construction d'un hangar communal aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT MARCHÉ HT	Marché n°
Lot 1 : gros œuvre/VRD	Ets IRION 7A rue Vincent d'Indy 67260 SARRE-UNION	78 919.60 €	2024M0000002LO1
Lot 2 : charpente bois	Ets HALLER 48 rue de Sarreguemines 57230 BITCHE	30 498.74 €	2024M0000002LO2
Lot 3 : couverture tuile/ zinguerie	Ets SN EISENBARTH 2a Route de Sarrebruck ZA de la planchette 57645 MONTROY FLANVILLE	18 199.43 €	2024M0000002LO3

	TOTAL	127 617.77 €	
--	--------------	---------------------	--

- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- ✚ Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2024

Divers et communication

11. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2024024	Marchés publics – Fourniture et pose balise J13	SVH SARRALBE	174.83 €	1.1
DEC2024025	Marchés publics – Fourniture et pose balise J1	SVH SARRALBE	163.53 €	1.1

➤ Concessions funéraires

N° DECISION	Objet	Durée	Montant	Nomenclature ACTES
DEC2024023	Renouvellement Concession funéraire n° 14/1993 tombe double AD R2/4	30 ans	230.00 €	3.2

Le maire clôt la séance à 19 h 00.

Le secrétaire de séance
Signé : Bernard JEDAR



Le Maire,
Bernard FOUILHAC-GARY




**La présente séance comporte les délibérations n° 2024030 à 2024031
Et décisions par délégation n° DEC2024023 à DEC2024025**

N° DCM/ DECISION/ ARRETE	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2024030	Approbation compte rendu CM 09/04/2024	5.2
DCM2024031	Attribution marchés publics – construction d'un hangar communal	1.1
DEC2024023	Renouvellement Concession funéraire n° 14/1993 tombe double AD R2/4	3.2
DEC2024024	Marchés publics – Fourniture et pose balise J13	1.1
DEC2024025	Marchés publics – Fourniture et pose balise J1	1.1